Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-76_11_2026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 novembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Marie-Paule STÉPHAN, Rachel GRÜNWEISER, Jean-Patrice BERNARD, Joël RICHARD
Ont donné procuration : Marie-Paule STÉPHAN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à Cédric CAÏN, Jean-Patrice BERNARD à Christophe MONTFORT, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND
Secrétaire de séance : Christophe MONTFORT
Date de convocation : 4 novembre 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 13 novembre 2026
Date d'affichage : 13 novembre 2026

N° 76-11-2026 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2026

Rapporteur : M. le Maire

La collectivité souhaite attribuer des subventions aux associations locales pour l'année 2026. Ces subventions visent à soutenir les initiatives associatives contribuant à la vie locale, à l'animation du territoire et à la réalisation de missions d'intérêt général. Cette délibération s'inscrit dans le cadre des dispositions légales et réglementaires encadrant l'attribution des aides publiques aux associations, garantissant ainsi une gestion transparente et équitable des deniers publics. Les commissions « vie locale » et « finances » ont donné un avis favorable à ces propositions.

Association	Montant 2026
Office de tourisme	30 000 €
Cali	1 500 €
Féminile	1 500 €
Petit patrimoine	1 500 €
Kornog	2 000 €
Secours catholique	200 €
Ouessant Sport Santé	3 500 €
Ushant Open Sea	800 €
Festival Insulaires	1 200 €
DDEN (délégué départemental Educ Nat)	50 €
AFSEP (asso française Sclérosés en plaques)	100 €
Vie Libre	100 €
Radio U	800 €
TOTAL	**43 250 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-76_11_2026-DE

Feuillet n

Paraphe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

• d'attribuer aux associations les subventions pour l'année 2026, selon les montants et les modalités définis en annexe à la présente délibération ;
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération, y compris les conventions d'objectifs et de moyens pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, ainsi que les contrats d'engagement républicain lorsque ceux-ci sont exigés.

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal,
Christophe MONTFORT,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN

SAINT-DIVY (29242 Finistère)

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)